



MESSAGE DE PRÉVENTION DE LA GENDARMERIE DE LESSAY

« VOL DE VÉHICULE : COMMENT S'EN PRÉMUNIR ? »

Le secteur de la communauté de brigades de gendarmerie de Lessay connaît actuellement un phénomène de vols de véhicules. La particularité est que ceux-ci ne sont jamais verrouillés et les clés se trouvent dans l'habitacle.

Voici quelques mesures simples à prendre pour éviter de se faire dérober son véhicule :

Où stationner son véhicule ?

- Privilégiez un endroit non isolé et éclairé de nuit
- S'il s'agit d'un lieu privé clos, fermez et verrouillez le portail ou le garage et évitez de stationner le véhicule dans la cour face à la barrière pour retarder l'action du voleur.
- Arrêtez le moteur et verrouillez les portes de votre véhicule lorsque vous le quittez, même pour un court instant devant un commerce par exemple.

Précautions à prendre :

- Bloquez systématiquement la direction en tournant le volant après avoir retiré la clé du neiman.
- Verrouillez les portes et le coffre de votre véhicule après l'avoir stationné.
- Ne laissez pas les clés dans votre véhicule, ni dans un endroit facilement accessible.
- Ne laissez pas vos papiers à l'intérieur du véhicule (portefeuille, carte grise, carte d'identité, etc.)

Si malgré tout vous êtes victime du vol de votre véhicule :

Appelez la gendarmerie en composant le 17 pour le signaler en donnant un maximum d'information sur le véhicule (marque, modèle, immatriculation, couleur, signes distinctifs) et éventuellement sur le ou les voleur(s) et allez déposer plainte.